

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort de France, le 22 mars 2022

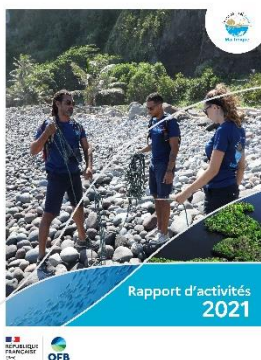


Le conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique s'est réuni lundi 21 mars 2022.

Le dernier conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique s'est réuni lundi 21 mars à la salle « la Guinguette » à Saint-Pierre.

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Olivier Marie-Reine et a abordé les sujets à l'ordre du jour suivants :

- Approbation du rapport d'activités d'activités 2021
- Approbation du programme d'actions 2022
- Adoption des modalités et des critères d'attribution des concours financiers définis au plan de gestion
- Création de deux commissions thématiques : la commission « Avis » et la commission « Stratégie mouillage »



Le rapport d'activités 2021

De nombreux projets ont jalonné l'année 2021 et se sont déclinés autour des axes de travail suivants :

- Accompagner le changement et se tourner vers la mer
- Faire de la mer une ressource valorisée
- Un respect de notre milieu marin et des écosystèmes marins

Afin de parvenir à la réalisation de ces objectifs, le Parc naturel marin a, notamment, mis en place en 2021, son service Opérations, a augmenté ses moyens humains et a procédé à l'acquisition d'un navire pour assurer une présence opérationnelle en mer.

La communication, le travail sur la notoriété du Parc naturel marin, les actions de proximité et la sensibilisation à la biodiversité ont également été une priorité 2021 pour favoriser la bonne implantation territoriale de la structure.

De plus, comme prévu par le Code de l'environnement, le plan de gestion du Parc naturel marin, adopté il y a déjà un an, n'a pas vocation à être mis en œuvre par les seules équipes de l'OFB mais par l'ensemble des acteurs du milieu marin du Parc. Aussi, le Parc naturel marin a renforcé ses partenariats avec l'Office de l'eau ou le Parc naturel régional de la Martinique.

Enfin, de nombreuses actions visant au respect du milieu marin et des ses écosystèmes ont été engagées en 2021, comme un travail sur la gestion des bateaux hors d'usage, le suivi des macrodéchets sur le littoral ou l'étude d'impact des algues sargasses sur les écosystèmes côtiers.

Retrouvez le rapport d'activités 2021 via le lien : <https://bit.ly/3wzDKUA>



Le programme d'actions 2022

Depuis l'adoption du plan de gestion, document référence qui détermine l'ensemble des actions du Parc naturel marin pour les 15 prochaines années, l'ensemble de ses projets est déterminé par les finalités qui y ont été décidées. Aussi, le programmes d'actions 2022 s'articulera autour des finalités suivantes :

- Une gouvernance qui incarne et développe une ambition forte pour la mer
 - Favoriser la mobilisation et l'engagement des acteurs et des citoyens en faveur de la reconquête de la biodiversité
- Protéger, restaurer et valoriser les habitats naturels
 - Atteindre un bon état écologique des masses d'eaux marines
 - Maintenir l'équilibre des réseaux trophiques par la préservation des cycles de vie des espèces
 - Garantir une pêche et une aquaculture responsable, de la production à la consommation
 - Développer des activités liées au milieu marin diversifiées, qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme du territoire pour tous
 - Permettre aux activités de se développer en cohérence avec les enjeux écologiques
 - Renforcer les interventions en mer contre la délinquance environnementale

Retrouvez le programme d'actions 2022 via le lien : <https://bit.ly/37OCVwK>

Adoption des modalités et des critères d'attribution des concours financiers définis au plan de gestion

Les membres du conseil de gestion se sont prononcés sur les modalités et les critères qu'ils souhaitent retenir pour soutenir financièrement les opérations qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Parc naturel marin de Martinique.

Création de deux commissions thématiques : la commission « Avis » et la commission « Stratégie mouillage »

Les membres du conseil de gestion ont également adopté la proposition de créations de commissions de travail au sein du conseil. Ces commissions ont pour objectifs de préparer en amont les avis conformes du conseil de gestion, garantir l'information du conseil de gestion des projets en cours sur le milieu marin et impliquer la gouvernance dans l'ensemble des avis rendus.

➤ **La commission « Avis »**

Pour rappel, les Parcs naturels marins émettent des avis simples, conformes ou techniques. Ils sont saisis pour avis conformes lorsqu'une activité est susceptible d'altérer le milieu marin de façon notable. *Cet avis, exprimé par le conseil de gestion du Parc, peut être favorable, favorable assorti de réserves ou de prescriptions, ou défavorable.* L'avis rendu doit être obligatoirement suivi par les services instructeurs. L'avis simple est non opposable et peut être rendu sur sollicitation ou auto-saisine. Des avis techniques peuvent également être rendus en appui technique à l'instruction des dossiers.

➤ **La commission « Stratégie mouillages »**

Afin d'accompagner l'essor de la plaisance sur le territoire tout en contrôlant ses pressions, le Parc naturel marin va définir une stratégie mouillage afin de prioriser les sites à équiper en fonction des enjeux écologiques. Cette stratégie pourrait également comprendre un volet de préconisations techniques, mais aussi un volet sensibilisation indispensable à l'appropriation des enjeux et à l'utilisation adéquat des équipements.

Le Parc naturel marin de Martinique fait partie de l'Office français de la biodiversité (OFB). Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**OFB** est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Contact Presse

Audrey Gineau / 0696 33 17 42
audrey.gineau@ofb.gouv.fr